



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-891

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-12-16-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 7E - (5 pages) Page 3

75-2022-12-16-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal - PCE Paris 15E- (2 pages) Page 9

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-16-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 7E -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
7ème  
9, place Saint Sulpice  
75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 16/12/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Messieurs Valéry CYRILLE, Cyril DELICQUE, Frédéric WIRTZ, Inspecteurs des Finances Publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE	M. Frédéric WIRTZ

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
M. Samuel PICARD	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU
/	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Moumed HAMMAOUI
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD
M. Marc MORVAN	Mme Camille- Anaël FUSSINGER	M. Grégory BOUCHE
Mme Iris PARADIS	M. N'Docky AGNOURE	/

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>			<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice Publiques	des	Finances	15 000 euros
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Iris PARADIS	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
M. N'Docky AGNOURE	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques			2 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Iris PARADIS	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. N'Docky AGNOURE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-16-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et gracieux fiscal - PCE  
Paris 15E-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle de contrôle et d'expertise de Paris 15<sup>ème</sup>  
13/15 rue du Général Beuret - 75015 PARIS**



FINANCES PUBLIQUES

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise Paris 15<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. ESNAULT Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LEMERCIER Matthieu	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme THIERIOT Sarah	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BOULLANGIER Myriam	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme CLEMENT Blandine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme NIEGO Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme MARSEILLE Anne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>Nom prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme ALBERTIN Marielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Yves DELHOUME	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Christophe MARECHAL	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CORNET Joël	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MEGHAINIA Ssamia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BASTIN Alexandre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme KUNKELA Evelyne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PINQUIER Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 16/12/2022

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise

Elise HAIK

signé

Inspectrice divisionnaire des Finances publiques